Férel

13
MAI

30
JUIN

ELECTRICITÉ

FEREL - ENEDIS - pose de groupe électrogène du 13 au 17 mai 2024

Enedis réalisera des travaux courant mai/juin qui engendreront des coupures d'électricité. Pour pallier à cela, des groupes électrogènes seront installés la semaine du 13 au 17 mai. Leur mise en service nécessitera de courtes coupures d'électricités le 16 mai.

POUR AFFICHAGE

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : FEREL

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de page.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures :

jeudi 16 mai 2024
de 08h00 à 09h00
de 16h00 à 17h00

Quartiers ou lieux-dits :
1 au 21, 27 au 29, 6 au 8, 12 au 16, 6B, 4B rue DES TILLEULS
1 au 5, 9, 13 au 21, 25 au 27, 4 au 28, 10B, 12B place DE LA MAIRIE
1 au 3, 2 au 4, 1B rue DES GRANDS CHAMPS
1 au 7, 13 au 17, 23, 2 au 10, 14 au 30, 34 au 42, 7B, 34B, 15BIS rue DU PONTOIS
1 au 55, 2 au 56, 53B LA NOE BLANCHE
98 bd DE LA COUVRANNE
3 au 17, 2 au 14, 18 au 24, 15B, 17B rue DE LA FONTAINE
rue DE LA SAUDERAIE
2 LES PARGO
1 au 27, 2, 6 au 10, 16, 15B, 5B, 10B rue DU PRE DE LA DAME
1 KERABIN
9 ROUTE DE KERHINAIS
7 PLACE DE LA MAIRIE
23, 31, 16B KERMARIA
1, 5 au 9, 6 rue DE 5 SOUS
1 au 3, 11 au 15, 2, 6 au 10, 6B rue DE CINQ SOUS
3 au 7, 11, 2 au 10 rue DE KERHINAIS
3 au 9, 6 rue DE LA COULEE
1, 4 chemin DE KERHINAIS
3 au 7, 4, 8 impasse DU GOBUN
20B rue DES MIOTTES
1 au 5, 4 au 12, 1C, 1D rue DU COROLLO

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

BO Vannes
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Morbihan
Commune de Férel

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réf : A 24-018

Autorisation d'occupation du domaine public communal pour la pose de groupes électrogènes par ENEDIS

Le Maire de la Commune de Férel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route et le code de la voirie routière,

VU l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, huitième partie "signalisation temporaire" approuvée par l'arrêté modificatif du 6 novembre 1992 ;

VU la demande en date du 12 mars 2024 par laquelle Monsieur LE SOURD Ludovic sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue de poser des groupes électrogènes sur la commune pour le compte d'ENEDIS afin d'effectuer des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise ENEDIS est autorisée à installer des groupes électrogènes aux emplacements suivants (cf. plan) du lundi 13 mai au mercredi 17 mai 2024 :

- Rue de Kerhinais, sur la parcelle communale YE 163,
- A l'intersection de la Rue du Corollo et Rue du Pontois, sur le délaissé communal,
- Sur le parking de la Médiathèque, à côté du transformateur,
- Rue de la Fontaine, sur l'aire enherbée communale.

ARTICLE 2 : L'entreprise ENEDIS balisera les différents sites pour la sécurité des riverains.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

MAIRIE DE FÉREL
1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06
Horaires :
Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00
Mardi et Mercredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Vendredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi (hors juillet/août) :
09h00 - 12h00